

LA MAIRIE DE NEUVILLE EN FERRAIN RECHERCHE UN(E) APPRENTI(E) AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Poste à pourvoir à compter de septembre 2026

Durée de l'apprentissage : 1 an

Date limite de candidature : 15 juin 2026

POLE : ACTION SOCIALE ET PETITE ENFANCE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE – AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Vous souhaitez préparer votre diplôme d'Auxiliaire de puériculture alors rejoignez notre équipe dynamique !

MISSIONS/CONDITIONS D'EXERCICE

Sous la responsabilité de votre maître d'apprentissage, vos missions seront les suivantes :

- Mettre en œuvre l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service et de la structure
- Accueillir et accompagner l'enfant dans son quotidien afin de contribuer à son bien-être physique et son développement dans le cadre du projet éducatif de la crèche et en lien avec sa famille
- Accompagner l'enfant dans les actes de la vie quotidienne
- Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être
- Entretien de l'environnement immédiat de l'enfant
- Application et protocole d'hygiène et de sécurité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire

PROFILS RECHERCHES

- Etre admis(e) ou en cours d'admission en institut de formation d'auxiliaire de puériculture
- Intérêt pour le secteur de la petite enfance et le service public territorial
- Sens de l'écoute, bienveillance et discrétion professionnelle
- Capacité d'adaptation et esprit d'équipe
- Motivation et sérieux

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Contrat d'apprentissage conformément à la réglementation en vigueur
- Rémunération selon l'âge et le niveau de formation
- Participation de la collectivité à l'accompagnement professionnel de l'apprenti(e)

Candidature

Adresser lettre + CV détaillé par mél : contact@neuville-en-ferrain.fr